

Nombre de conseillers en exercice : 9
L'an deux mil vingt-cinq
Le dix-neuf mai
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Mr Christian BLANC, Maire.

Présents : 9
Absents : 0
Pouvoir :
Votants : 9

Date de la convocation : 13 mai 2025

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Damien PHILIP, Annie COLOMBIER, Pascale BURGAT.

Absent : Néant

Secrétaire : Marc BLANC

Objet : Rénovation / Réhabilitation de l'ancienne fromagerie : marché infructueux.

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de réhabilitation de l'ancienne fromagerie d'Arvieux. Il rappelle l'appel d'offre lancé avec une date limite des offres fixée au 23 avril 2025 pour un démarrage des travaux le 23 juin 2025. 108 dossiers ont été retirés et 14 offres ont été reçues pour les 9 lots.

- 3 offres pour le lot 1 « Désamiantage »
- 2 offres pour le lot 2 « Démolition – Maçonnerie – Sols durs Faïences »
- 1 offre pour le lot 3 « Charpente couverture »
- 1 offre pour le lot 4 « Second-œuvre »
- 1 offre pour le lot 5 « Menuiseries extérieures »
- 1 offre pour le lot 6 « Serrurerie »
- 2 offres pour le lot 7 « Electricité »
- 1 offre pour le lot 8 « CVC – Plomberie »
- 2 offres pour le lot Lot 9 « Elévateur PMR Monte-charge »

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 mai 2025 pour étudier le rapport d'analyses des offres préparé par l'architecte Pierre Coulet.

Monsieur le Maire précise que pour un estimatif de 679.000€ HT, le total des offres les mieux-disantes pour les 9 lots est de 836.086,56€ HT soit 23,1% en plus. Il précise que la commune a obtenu un financement hauteur de 65% de l'estimatif prévisionnel.

Aussi, compte tenu de cette situation, Monsieur le Maire propose de déclarer le marché infructueux afin de modifier la date de début des travaux au printemps 2026. Il précise que l'appel d'offres était trop tardif pour une réalisation des travaux dès cet été.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de déclarer infructueux le marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne fromagerie d'Arvieux.
- Décide de relancer un nouvel appel d'offres au plus tôt pour un début des travaux au printemps 2026.
- Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches correspondantes et l'autorise à signer les documents nécessaires à ces décisions.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BLANC.

